

VENTES A L'ENCOAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICH & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE

Propriétés Foncières

LA BELLE

RESIDENCE EN BOIS

A DEUX ETAGES,

No 2212 AVENUE CANAL.

Avec terrains spacieux.

Le splendide site à bâir,

Encoignure d s Avenues Canal

et Galvez.

Quatre beaux et grands lots à

bâir

R s Galvez entre les Avenues

Canal et Cleveland.

Une grande et belle

ETENDUE DE TERRE

DANS LE CENTRE DE LA VILLE,

EN FACE DU PARC DE VILLE ET FAISANT

Chemin de la Métairie.

Sur plus de 2000 pieds de profondeur

sur la ligne extrême du fond, traversant

quelques-unes des principales

rues et avenues de la ville, et ayant

en face le service double des chars

étrangers de l'avenue Esplanade, et

l'extension proposée de la ligne des

chars. Domaine en travers du centre

de la propriété. Il n'a jamais été

offert une occasion meilleure pour

une spéculation.

Un Site Splendide sur le Vieux

Bassin,

Encoignure de la Promenade Carondelet

et des rues Trémé et Toulouse.

Le Cottage double centralement

situé

Nos 1509 et 1511 rue Douane,

Entre les rues Marais et Villere.

L'avantageux Double Cottage en

Bois.

Nos 1201 et 1303 rue Marigny.

A l'encoignure Nord Remparts.

Un lot de terre amélioré et dési-

nable,

En face du Parc de ville.

Un chemin de la Métairie, des rues St

Patrick, Orléans et St Pierre.

ONZE LOTS DE CHOIX,

Dans le Troisième District.

Succès de Pierre N. Canteron.

No 50-695 Cour Civile de District pour la

PAR GEO. G. FRIEDRICH & CO.—Geo.

G. Friedrich, encaisseur—Bureau—No 512

rue Duane—MARDI, 20 juillet 1897, à

10 heures du matin, sera exposé au

public, au Palais National, les propriétés

suivantes, savoir: 1. Une belle résidence

en bois, sur un terrain de 10000

pièdes carrés, située à l'encoignure

des rues Canal et Galvez, décrite comme

PAR GEO. G. FRIEDRICH & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

la vente, fait par D. Dancy, C. J. de date du

10 décembre 1896. Ces lots de choix, par

font face à une large avenue bien pavée, sont

proches de la Promenade de Canal et

près des résidences de MM. Lhoté, Blaise,

Adler et autres.

La superbe étendue de terre faisant face

au chemin de la Métairie, près du Parc de

Ville, est bordée avec une résidence en bois à

un étage, contenant quatre chambres, deux

salles, cuisine et occupée comme une ferme,

subdivisée en deux sections, mais clairement

destinée comme suit, à savoir:

A. Une certaine étendue de terre, avec

habitations et améliorations qui s'y trouvent

depuis le 10 décembre 1896. Cette étendue

de terre, située dans le Troisième District

entre les rues Canal et Galvez, est décrite

comme suit: Une certaine étendue de terre

de 10000 pieds carrés, située à l'encoignure

des rues Canal et Galvez, décrite comme

suit, à savoir: Une certaine étendue de

terre, avec toutes les améliorations qui s'y

trouvent, située dans le Troisième District

entre les rues Canal et Galvez, est décrite

comme suit: Une certaine étendue de terre

de 10000 pieds carrés, située à l'encoignure

des rues Canal et Galvez, décrite comme

suit, à savoir: Une certaine étendue de

terre, avec toutes les améliorations qui s'y

trouvent, située dans le Troisième District

entre les rues Canal et Galvez, est décrite

comme suit: Une certaine étendue de terre

de 10000 pieds carrés, située à l'encoignure

des rues Canal et Galvez, décrite comme

suit, à savoir: Une certaine étendue de

terre, avec toutes les améliorations qui s'y

trouvent, située dans le Troisième District

entre les rues Canal et Galvez, est décrite

comme suit: Une certaine étendue de terre

de 10000 pieds carrés, située à l'encoignure

des rues Canal et Galvez, décrite comme

suit, à savoir: Une certaine étendue de

terre, avec toutes les améliorations qui s'y

trouvent, située dans le Troisième District

entre les rues Canal et Galvez, est décrite

comme suit: Une certaine étendue de terre

de 10000 pieds carrés, située à l'encoignure

des rues Canal et Galvez, décrite comme

suit, à savoir: Une certaine étendue de

terre, avec toutes les améliorations qui s'y

trouvent, située dans le Troisième District

entre les rues Canal et Galvez, est décrite

comme suit: Une certaine étendue de terre

de 10000 pieds carrés, située à l'encoignure

des rues Canal et Galvez, décrite comme

suit, à savoir: Une certaine étendue de

terre, avec toutes les améliorations qui s'y

trouvent, située dans le Troisième District

entre les rues Canal et Galvez, est décrite

comme suit: Une certaine étendue de terre

de 10000 pieds carrés, située à l'encoignure

CONSULAT DE FRANCE

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAU, RUE N. REMPARTS, 343.

Des renseignements sont demandés en

les personnes dont les noms suivent

En cas de décès ou d'absence, leurs

amis sont priés d'en donner avis au

Consulat.

JUILLET 1897.

Liste de publications.

Baron Julien Bataille (Mme) née

Budberg, Jean Eugénie de Briem-

bourgeois, Guillaume Bourg

Fléchet, Louis-François Pierre Abel

Rabin Gachassin, Marie Paul-

Gautier, Emile (Mlle) dit

Montagnon, (Antoine) Barbé

Romain Albert Montald Jean Pierre

Oreant, Louis Marie Renaud, Alexandre

Fassol, Marc Marie Renaud, Alexandre

Serroubiou, Louis Sorbet, (veuve)

LETRES.

Benoit, Auguste Mazzan, Alphonse

Roussel, Paul

Signés: G. B. D'ANGLADE,

Consul.

AVIS SPÉCIAL.

A cause des nombreuses requêtes faites au

Bureau des Commissions de la Ville, il a

été décidé de renvoyer les privilèges de pêche

commencés le 15 JUILLET, le 11 courant, en

trois lots de 10 heures A, B, et C, à continuer

les dimanches jusqu'au 15 août, au prix

de 50 centimes par privilège.

9 juillet-9 10 11

VENTES A L'ENCOAN.

PAR MACON, DENIS & KERN-

GHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE

Securités données sur te tranche.

Les meilleurs sur le marché.

Bons Consolidés de la Nouvelle-Orléans

Bons de la "Elyton Land Company",

D'annats et Bjon.

Succession de Mme Mary E. Bell.

No 51-678—Cour Civile de District pour la

PAR MACON, DENIS & KERN-

GHAN—M. A. Kernaghan, encaisseur—Bureau

No 138 rue Duane—MARDI, 15 juillet 1897,

à 10 heures du matin, sera exposé au

public, au Palais National, les propriétés

suivantes, savoir: 1. Une belle résidence

en bois, sur un terrain de 10000

pièdes carrés, située à l'encoignure

des rues Canal et Galvez, décrite comme

suit, à savoir: Une certaine étendue de

terre, avec toutes les améliorations qui s'y

trouvent, située dans le Troisième District

entre les rues Canal et Galvez, est décrite

comme suit: Une certaine étendue de terre

de 10000 pieds carrés, située à l'encoignure

des rues Canal et Galvez, décrite comme

suit, à savoir: Une certaine étendue de

terre, avec toutes les améliorations qui s'y

CHARTRE

DE LA

"Municipal Improvement Asso-

ciation (Association de

l'Amélioration Muni-

ci-pale) de la Nou-

velle Or-

léans.

Etats Unis d'Amérique, Etat de la

Louisiane, paroisse d'Orléans,

ville de la Nouvelle

Orléans.

Qu'il soit connu, que ce trentième jour du

mois de juin de l'année de notre Seigneur

1897, à savoir, le 27 juin 1897, et de

l'indépendance des Etats Unis d'Améri-

que, le vingt-et-unième, pardevant moi,

James Simon, Notaire Public, et en

présence de plusieurs personnes, a été

signé et ratifié, dans et pour

la paroisse d'Orléans, les citoyens et

habitants de la Nouvelle-Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les citoyens et

habitants de la Nouvelle-Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les citoyens et

habitants de la Nouvelle-Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les citoyens et

habitants de la Nouvelle-Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les citoyens et

habitants de la Nouvelle-Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les citoyens et

habitants de la Nouvelle-Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les citoyens et

habitants de la Nouvelle-Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les citoyens et

habitants de la Nouvelle-Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les citoyens et

habitants de la Nouvelle-Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les citoyens et

habitants de la Nouvelle-Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les citoyens et

habitants de la Nouvelle-Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les citoyens et

habitants de la Nouvelle-Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les citoyens et

habitants de la Nouvelle-Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les citoyens et

habitants de la Nouvelle-Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les citoyens et

habitants de la Nouvelle-Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les citoyens et

habitants de la Nouvelle-Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les citoyens et

habitants de la Nouvelle-Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les citoyens et

habitants de la Nouvelle-Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les citoyens et

habitants de la Nouvelle-Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les citoyens et

habitants de la Nouvelle-Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les citoyens et

habitants de la Nouvelle-Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les citoyens et

habitants de la Nouvelle-Orléans, ci-après

NOUVELLE-ORLEANS, 30 Juin 1897.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le sous-secrétaire de l'Etat d'Orléans, en

qualité de représentant de la paroisse

d'Orléans, a été autorisé par le

gouvernement à vendre, au profit

de la paroisse d'Orléans, les

biens de la paroisse d'Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les biens de la

paroisse d'Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les biens de la

paroisse d'Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les biens de la

paroisse d'Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les biens de la

paroisse d'Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les biens de la

paroisse d'Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les biens de la

paroisse d'Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les biens de la

paroisse d'Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les biens de la

paroisse d'Orléans, ci-après

désignés, savoir: Les biens de la

paroisse d'Orléans, ci-après

dés